



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION  
SOCIALE**

**CONVOCATION :**

27.03.2024

L'an deux mil vingt quatre  
Le neuf Avril à dix-neuf heures quinze  
Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale  
légalement  
convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de  
Madame DULUC Clarisse,  
Etaient présents : MMES DULUC Clarisse - MATHIOT Marie-Ange-  
KACZMAREK Marie-Thérèse – JUIF Agnès- BONNIN Christine –  
GIRAUDON Julie – PORTIER Sergiane- BODIN Marie – LE LIBOUX Edith  
MM ANDRIAU Alain – DENIZOT Alain – GABILLAT Eric - GIBAULT  
Stéphane – MALASSET Bruno

**Nombre de Membres :**

en exercice : 17

présents : 14

votants : 16

Excusés : Mme CHANTRIAUX Delphine a donné pouvoir à Mme MATHIOT Marie-Ange

M BISSONNIER Patrice a donné pouvoir à M ANDRIAU Alain

Non Excusé : M LECAS Medhi

M Bruno MALASSET a été élu secrétaire

**Frais de gestion du service de repas à domicile : 2024-12**

Après avoir pris connaissance des charges liées au service restauration, Madame la Présidente informe les membres du Conseil d'Administration que le prix de revient du repas, en 2023, s'est élevé à 12.72 € et se décompose ainsi :

- alimentation	4.65 €
- frais fonctionnement et amortissement	8.07 €

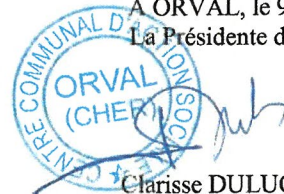
Les frais de gestion du service de portage de repas à domicile s'élèvent en 2023 à la somme de 8.07€ par repas. Les membres de l'assemblée délibérante valident à l'unanimité ce montant.

Le secrétaire de séance

Bruno MALASSET

Diffusion sur le site internet de la commune le : 12 Avril 2024

Pour copie conforme,  
A ORVAL, le 9 Avril 2024  
La Présidente du CCAS,



Clarisse DULUC